

# LA LETTRE DU MAIRE

Juillet 2025

## BILAN de MANDAT

Madame, Monsieur,

Dans la perspective des élections municipales de mars 2026, l'heure est au bilan de fin de mandat. Guidée par l'intérêt général et mon attachement au service public, mon engagement et ma volonté d'améliorer la qualité de vie des habitants en transformant et en revitalisant la commune, n'ont jamais varié. La mission principale de ce mandat, de sortir la commune de l'impasse dans laquelle elle se trouvait en lui redonnant les moyens de réussir sa rénovation et sa modernisation, a été accomplie.

L'évolution du village a été pensée sur plusieurs axes :

- Assainissement des finances, sécurisation et rénovation des bâtiments communaux.
- Modernisation et renforcement du fonctionnement municipal et de ses équipements municipaux.
- Amélioration et renforcement des services publics et du lien social.
- Un projet Cœur de Village sur plusieurs sites, durable et respectueux de l'environnement avec des espaces de vie agréables destinés aux habitants.
- L'écologie, la préservation et la valorisation des espaces paysagers, naturels et agricoles.
- Un urbanisme réfléchi, alliant préservation du caractère vert et pavillonnaire du village à une nécessaire mixité sociale par la création de logements sociaux et une densification de l'habitat.
- Le regroupement des enfants dans l'école intercommunale du Val Guermantes.
- Les mobilités et la voirie.
- Le sport.

En 2020, la commune était dans le viseur préfectoral et en zone de contrôle pour ses finances. Elle était endettée et confrontée à des infrastructures dégradées et à des bâtiments publics et locatifs détériorés dont la vétusté et les risques sécuritaires étaient très préoccupants (salubrité, incendie, structures, accessibilité). Sans un sursaut, la commune aurait continué sa dégradation et s'acheminait vers une mise sous tutelle.

Dans un premier temps, il fallait sécuriser les bâtiments et les logements, et assainir les finances. C'est ce qui a été fait dans un début de mandat fortement ralenti par l'épidémie de Covid. L'état initial ou l'évolution de certains bâtiments étaient tels, que leurs fermetures s'imposaient avant de pouvoir engager les projets de rénovation (Grange, Salle Multisport, Eglise, Tennis, Ferme du Laurençon).

Grâce à une gestion rigoureuse des ressources de la collectivité, la vente des logements sociaux communaux et l'impulsion d'une politique de refonte complète de la municipalité, il a été possible de maîtriser les dépenses de fonctionnement, de se désendetter et de créer des marges de manœuvre financières pour investir dans de nombreux projets, tout en redonnant des capacités d'emprunts à la commune.

Depuis 2022 se développe une nouvelle politique de ressources humaines afin de maîtriser les dépenses salariales. Les organisations et les effectifs ont été adaptés aux besoins de la commune, et les outils et les conditions de travail des agents améliorés pour leur permettre d'évoluer et de s'investir dans les projets et la qualité du service public.

En 2023, la commune avait réduit notablement ses dettes, assaini ses finances et démontré au Trésor Public ainsi qu'à ses autres partenaires ses capacités à mener à bien sa mutation. Mais Conches devait aussi diamétralement changer de méthode pour sortir de son inertie et de son isolement, en menant une politique de projets crédibles et structurés s'épaulant sur des expertises, cabinets d'études et assistances à maitrises d'ouvrage pour convaincre et obtenir soutiens et subventions. Conches devait également cesser de vivre en autarcie et fortifier ses liens d'appartenance et de solidarité avec son territoire et la communauté d'agglomération de communes. J'ai eu à cœur de participer aux bureaux communautaires et de m'investir dans des projets transversaux de la CAMG qui a aussi apporté conseils et aides dans l'entreprise de transformation du village (transition écologique et climat, trame noire, renaturation, développement durable, mobilités douces, logement etc.).

Ce mandat instructif, créatif et nourri de belles rencontres se terminera avec un sentiment de grande satisfaction mais aussi, forcément, d'inachevé. Mais l'essentiel est là car ces années de persévérance et d'un investissement personnel exigeant ont été fructueuses. La commune repose maintenant sur des piliers fondamentaux, solides et sains. Elle peut se projeter dans une belle perspective d'avenir car la dynamique en place et les actes ont redonné crédibilité et confiance en l'action municipale.

A l'issue de ce mandat qui clôturera près de cinquante années consacrées à des fonctions publiques au service de la population, je me tournerai vers d'autres centres d'intérêts plus personnels. Je ne serai donc pas candidate aux prochaines élections municipales.

Une continuité de l'action publique reste cependant indispensable pour le prochain mandat afin de mener à terme ce qui a été entamé sur celui-ci et de réaliser d'autres beaux projets en attente.

Je tiens à saluer l'engagement et les efforts des élus qui m'ont soutenue et ont œuvré pour le bien de la collectivité ; du directeur général des services, sans qui il aurait été difficile de mener de front toutes ces actions dans un délai si court ; des agents en mairie, à l'école, au sport, au ménage et aux services techniques très attachés à la qualité du service rendu, et des nombreux bénévoles qui font la réussite des événements festifs. Je les remercie chaleureusement ainsi que toutes celles et ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la transformation de Conches, ou qui au détour d'un chemin ou d'une conversation nous ont encouragé en exprimant leur satisfaction de voir progresser et s'embellir la commune, comprenant qu'il faut aussi du temps avant de récolter.

Je vous prie d'agréer Madame, Monsieur mes meilleures salutations.

La Maire, Martine Daguerre





## Municipalité

- Confiance restaurée auprès des prestataires.
- Révision complète du PLU.
- Préservation du bâtiment de Mairie : travaux de consolidation, changement des volets, démoussage et réparations de la toiture.
- Démolition d'une structure instable (auvent) sur la place de la mairie et rénovation du mur en pierre soutenant l'Espace Familial Boitel.
- Suppression du marché pour le chauffage au gaz des bâtiments communaux, inadapté et très onéreux.
- Amélioration de l'accessibilité de la salle des mariages et de la place de la mairie : porte PMR à l'accueil ; réparation des escaliers extérieurs ; mise en place de rampes à main sur l'escalier de la mairie qui sera prochainement dotée d'une rampe amovible normée pour les personnes à mobilité réduite.
- Renégociations de tous les contrats et conventions.
- Adhésions à des services communs de la CAMG et relance des marchés publics.
- Marché de révisions des assurances dont les contrats sont très anciens et insuffisants.
- Réorientation du marché d'éclairage public inadapté à un village qui a permis d'équiper 75% des candélabres en LED. La totalité le sera en 2028.
- Refonte complète des réseaux informatique et de téléphonie, obsolètes et très coûteux. Ceci pour un meilleur usage, la dématérialisation de tâches et la protection des données, à un moindre coût et avec un meilleur service de maintenance.
- Mise aux normes de l'électricité et de la sécurité incendie de la mairie et de la totalité des bâtiments et logements communaux dont l'école Gustave Ribaud.
- Réalisation du premier diagnostic amiante dans l'école Gustave Ribaud datant des années 50 et prises de mesures urgentes de recouvrement d'amiante sur des zones délabrées à risque.
- Changement de l'ensemble des éclairages vétustes et insuffisants à l'intérieur et à l'extérieur de l'école et changement du mobilier de cantine délabré.

- Extension des horaires de la mairie.
- **Rénovation complète du site internet communal** qui sera opérationnel en août 2025.
- Création d'une poste communale.
- **Recherches systématiques de subventions pour chaque dépense, les travaux et les projets.**
- Petits déjeuners citoyens.
- Plan de Sauvegarde Communal.
- **Tri et classement des archives communales** qui ont demandé 6 mois de travail d'archiviste. Plusieurs dossiers n'ont pas été retrouvés ou sont détériorés par des moisissures et des rongeurs.
- Important travail de géomètre :
  - **reprise dans le domaine public de voiries de gestion communale d'usage** mais qui restaient inscrites dans le domaine privé en l'absence d'enregistrement auprès des services fonciers et cadastraux. Cela a eu pour conséquence le report de travaux de voirie dans les rues du Fort du Bois, Beauvallon et Binette car il n'est pas possible d'agir et de demander des subventions sans être propriétaire du sol. Les enregistrements dans les services de l'Etat sont très longs mais devraient aboutir d'ici fin 2025. **Reprise de la voie privée du Clos Binette.**
- Maitrise des dépenses salariales avec une réorganisation interne.
- Conventions de mise à disposition d'agents dans d'autres communes (sport, ménage).



## Sécurité

- Mise en place d'un dispositif de Police Municipale **été 2025** : par convention avec la commune de Lagny.
- Etude en cours pour la pose de caméras en zones sensibles avant la fin du mandat (mairie, parking du Laurençon, services techniques, entrées de ville, etc...) à rattacher au centre de supervision de la police **municipale de Lagny.**



## Services Techniques

- **Tri et remise à niveau des équipements nécessaires au bon fonctionnement des services** très sollicités pour la préservation et l'embellissement de notre patrimoine vert et naturel, et dans l'entretien de la commune.
- **Refonte totale des services** (direction, organisation) avec une équipe renouvelée de trois agents.
- **Rénovation des locaux et de l'accès rue de la Jonchère** (allée carrossable, rideau électrique, alarme, barrière anti-intrusion) et plus récemment, construction de deux escaliers donnant directement accès au parking et à l'étage du bâtiment technique et associatif.
- **Création d'une astreinte de nuit** pour les services techniques jours ouvrés, week-ends et jours fériés.



## Actions sociales et festivités

- **COVID** : informations en temps réel des recommandations et des campagnes vaccinales, distributions de masques. Secours alimentaire aux personnes âgées, dépendantes ou isolées. Organisation de la vaccination pour plus de 90 des personnes âgées avec le centre de vaccination de Lagny. Prêt d'un local à la pharmacie de Conches pour les dépistages et les vaccinations quand rendus possibles en ville. Obtention d'un car de dépistage.
- **Création d'une liste** des personnes vulnérables avec mise à jour annuelle.
- **Service permanent de portage de repas** aux personnes vulnérables ou en en difficulté (âge, handicap permanent ou temporaire, maladie etc.).
- **Aide aux personnes en difficulté numérique.**
- **Refonte du CCAS et augmentation du budget.**
  - Distribution des colis de Noël et sortie annuelle pour les personnes de 65 ans et plus : **suppression** de critères sélectifs d'attribution
  - aide aux familles en difficulté ou réfugiées
- **Organisation de collectes** (Ukraine, Restos du Cœur, Octobre rose).
- **Mise en place d'une Mutuelle Communale.**

- Mise en place d'une Poste Communale.
- Rénovation et remise aux normes ERP du Pôle Associatif de la Jonchère.
- Création d'un Livret d'Accueil et réunions d'accueil des nouveaux arrivants.
- Distribution de friandises à la maison de retraite.
- Bon Fnac pour les jeunes diplômés.
- Distribution annuelle de livre aux enfants du primaire.
- Conventions avec les centres de loisirs voisins pour la période estivale lors de la fermeture du Centre de loisir de l'école du Val Guermantes.
- Mise en place d'un Conseil municipal des jeunes à l'origine de la dénomination des sentes paysagères traversant les quartiers du Laurençon et du val Guermantes.
- Evènements enfants : chasse aux œufs de Pâques, soirée crêpe, journée Halloween, fête de Noël, ateliers des lutins.
- Boîtes à livre.
- Distribution annuelle variée : cabanes à oiseau, bulbes, graines, boîtes à insectes etc.
- Fête de l'été/fête de la musique ; run de Conches, rallye pédestre...
- Brocante.
- Réseau WhatsApp pour transmission rapide d'informations aux habitants : été 2025.



## Voirie

- Grand linéaire de chaussée rénové : totalité de la ruelle Binette et de la rue de la Jonchère, et la moitié de la rue du Fort du Bois.
- Trois places de stationnement créées ruelle Saint-Jeanne du côté de la rue du Fort du Bois.
- Commune limitée à 30km/h.
- Fermeture du pont sur la Gondoire ruelle Ferraille pour la sécurisation des cheminements doux de la rue du Châtelet, de la ruelle Ferraille et du Chemin neuf à Gouvernes. Suppression de la

circulation des voitures et des poids lourds de transit dans la rue du Châtelet vers le reste du village.

- Réfection des trottoirs avec un revêtement végétal de couleur claire, non polluant et absorbant, avec bordurettes anti-stationnement sur le chaudiou de la rue du Fort du Bois depuis la ruelle Binette jusqu'à la rue du Châtelet : **automne 2025**.
- Réparations obligatoires des deux ponts communaux sur le ru de la Gondoire, rue du Fort du Bois et rue du Moulin Bourcier (expertises et devis faits). En attente de subventions et de date de démarrage. Travaux prévus en **2025-début 2026**.
- **En attente** : la poursuite de la rénovation des voiries principales après l'enregistrement de leur reprise dans le domaine communal.



## Mobilités

- **Rénovation** de la ruelle Ferraille en voie verte et du chemin du Parc reliant la rue de la Jonchère au chemin des épinettes à Guermantes (cheminements Marne et Gondoire).
- **Création d'une voie en zone de rencontre limitée à 20 km/h** (piétons, vélos, autos) rue du Châtelet.
- **Passage du RER vélo** : la commune assure la jonction du RER vélo depuis Lagny-sur-Marne jusqu'à la RD 10 vers Chanteloup et Bussy-Saint-Georges en passant rue Ferraille, dans les rues vélo ruelle Binette, rue de la Jonchère et le chaudiou de la rue du Fort du Bois.
- **Offre de trottinettes et vélo électriques** sur trois sites : ruelle Binette/ruelle Maillard ; parking Jonchère ; rue Marcel Proust (face au Cimetière/école du Val Guermantes).
- **Répare-vélo** : rue de la Jonchère près du parking.
- **Passages piétons normés** : installés sur plusieurs rues au croisement de la RD10. A l'automne 2025 d'autres sont prévus sur la rue du Fort du Bois (croisements de la ruelle Binette, de la ruelle Saint-Jeanne et de la rue du Châtelet, puis avant d'atteindre le croisement de la Jonchère).
- **En attente** : la création d'un cheminement communal reliant le chemin de la ruelle Saint Jeanne à la rue du clos Saint Jeanne permettant de relier la D10 et le nouveau Pôle Multisport en toute sécurité.



## Environnement et Biodiversité

Conches est un village vert mêlant zones urbaines et zones de protections (espaces naturels, périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PPEANP), trames vertes et bleues de la Gondoire, trames vertes secondaires urbaines avec des sentes paysagères, trame noire et site classé des rus de la Brosse et de la Gondoire. Présence de nombreuses circulations douces ou partagées. [Ce patrimoine est à préserver et à valoriser.](#)

- **Fleurissement du village**, créations de massifs, jachères fleuries.
- **Réduction des tontes** afin de laisser la végétation aller au bout de ses cycles et permettre la préservation de la flore et de la faune locale dont les insectes.
- **Plantations d'arbres** dont l'Espace Familial Boitel.
- **Plantations et protections des haies.**
- **Passage en LED de l'éclairage public** qui pourra être modulé.
- **Eclairage public éteint la nuit.**
- **Deux rues ont des éclairages publics solaires.**
- **Installations de récupérateurs d'eau.**
- **Un travail de restauration et de valorisation des sentes paysagères communales protégées** des quartiers du Laurençon et du Val Guermantes débute : **circulations douces piétonnes, richesse biologique et zones de fraîcheur.**
- **En attente**, la suppression de l'usage de l'eau de la ville pour le cimetière.
- **En attente** : la mise en place de potelets bois chemin Binette et rue du Fort du Bois pour protéger des espaces naturels de stationnements sauvages.



## Cœur de Village

### 1/ Centralité MAIRIE : Espace Familial Maurice BOITEL - La Grange – Cimetière

**Cimetière** : il n'est pas autorisé, comme dans l'espace public et nos jardins, d'utiliser des désherbants et pesticides toxiques.

- **Pas d'imperméabilisation des allées.** Le cheminement et l'entretien ont été rendus plus aisés grâce à l'engazonnement et aux tontes répétées et le nivellement des allées.
- **Augmentation du nombre de loges funéraires** pour les incinérations.
- **Plantations, fleurissement et amélioration du jardin du souvenir** : en cours par les services techniques.

Le cimetière assure aussi une liaison piétonne vers la Grange, l'allée Bernanos et l'Espace Familial Boitel, la rue Marcel Proust et la rue du Fort du Bois.

### **Espace Familial Boitel inauguré en avril 2025.**

- **Espace intergénérationnel alliant verdure, zones de repos et d'activités physiques** : plantations d'arbres variés, voiles d'ombrage au-dessus de l'aire des petits, haies, fleurissement, jachère fleurie, boîtes à insectes etc. **Absence d'imperméabilisation** en dehors des socles des structures sportives (allées de copeaux, gravillons). Bancs.
- **Rénovation de l'aire des petits et mise en place d'un contrat d'entretien** (sol et structures de jeux).
- **Installation de deux nouvelles structures sportives et ludiques en créant une aire enfant et une aire adolescents/adultes** avec mise en place des **contrats d'entretien**.
- **Rénovation de l'allée Bernanos** donnant accès au parc depuis la rue Marcel Proust et la Mairie.

### **La Grange**

Elle deviendra un espace polyvalent pour des usages municipaux (réunions publiques, conseils municipaux, animations etc.), publics culturels (expositions, spectacles...), locatifs ou associatifs compatibles avec le lieu.

- **Les jardins et le cheminement interne** entre la rue du Fort du Bois et la rue Marcel Proust resteront ouverts en dehors de périodes de fermeture horaire ou pour des usages spécifiques de La Grange (locations par exemple).

- **Rénovation** complète du bâtiment principal et des jardins après démolition des constructions de rajout, dégradées et non qualitatives. **Création de stationnements**.
- **Remise aux normes d'accessibilité (PMR) et des établissements recevant du public (ERP)**.
- **Rénovation énergétique** (suppression du chauffage au gaz pour une pompe à chaleur, panneaux photovoltaïques et auvent bioclimatique).
- **Insonorisation**.
- **Suppression de l'étage et augmentation du nombre d'ouvertures** redonnant volume et lumière à la salle principale.
- **Conseil citoyen pour le suivi du projet**.
- **Obtention du permis de construire et marchés lancés**.
- **Début des travaux prévu à l'automne 2025 et la fin des travaux est prévue courant 2026**.
- **Demandes de subventions dont COR (contrat rural) d'un montant de 500 000€**.

**2/ Centralité de l'Espace Gustave Ribaud au nord de la commune** : site de l'école Gustave Ribaud fermant en juillet 2025.

Temps 1 : recherche d'un aménageur (en cours) pour :

- L'achat de parcelles communales (rue de l'Ermitage et partie nord de l'école) pour réaliser la démolition des bâtiments scolaires, la création et la vente de parcelles pour 5 pavillons sur ces terrains.
- **Prolongation, viabilisation et aménagement** de la rue de l'Ermitage en impasse, avec des places de stationnement et une zone de retournement qui donnera aussi un accès piéton à l'Espace Ribaud.
- La commune conserve le bâtiment Sud-Ouest de l'école et une grande partie de la cour pour aménager un **nouvel espace public**.

Temps 2 : aménagement de l'Espace Ribaud et extension

- **Aménagements paysagers avec notamment de nouvelles structures sportives et de jeux**. Cet espace public sera complémentaire de l'Espace Boitel au sud. Les habitants pourront ainsi s'approprier l'ensemble des équipements en allant d'un lieu à l'autre.
- **Rénovation du bâtiment conservé**
- **Un traitement des eaux de pluie et de ruissellement qui sont importantes sur ce site et la ruelle Binette en contrebas est à prévoir**. Un **aménagement environnemental qualitatif** des terrains naturels réservés par la commune, ruelle Binette et situés dans le PPEANP face à l'école, devra être programmé. Ces parcelles sont à valoriser en espace de biodiversité et de cheminement public dans le prolongement de l'Espace Ribaud. Elles devront aussi assurer cette fonction de

régulation et d'infiltration des eaux de pluie et de ruissellement du secteur (captage, noues, végétaux adaptés etc...).

### 3/ Centralité de la Ferme du Laurençon : de part et d'autre de la rue de la Jonchère

#### **Partie sud** (côté pharmacie) : **prioritaire**

- Démolition du bâti très vétuste et peu qualitatif. Reconstruction, conformément au règlement du PLU, de bâtiments devant accueillir du logement dont 75% de privé et 25% de social ainsi qu'une surface de coques pour y réaliser des locaux commerciaux ou de services autour d'une place centrale.
- Projet au stade de finalisation du CPAUP qui est un cahier des charges extrêmement précis car la commune décide de ce qui sera fait, notamment pour les aménagements et sur le plan architectural et environnemental. Publication et recherche d'aménageur. Lorsque cette étape sera franchie, il faudra encore finaliser la vente, les accords, le projet architectural, les aménagements etc. avant le dépôt du permis de construire (PC). Après le dépôt du PC, il faudra encore attendre l'instruction d'urbanisme, ERP, SDIS et purge des recours etc. avant de pouvoir commencer les travaux.

#### **Partie Nord** : **secondaire**

- Démolition des bâtiments de l'ancien Centre Multisport devenus dangereux.
- Réaménagement valorisant l'espace libéré avec l'allée de Platanes et le site naturel de pourtour. Le cheminement public et les aménagements devront s'harmoniser avec le site et compléter les autres liaisons douces du secteur vers la Gondoire, les chemins de Marne et Gondoire et vers la partie sud de la centralité de la Ferme qui reste toujours reliée au quartier du Laurençon (aménagements paysagers et d'usages ; création d'une halle couverte par exemple etc.)



## **Logement**

La commune est soumise à un Plan Local d'Habitat et à la loi SRU pour le logement social.

La commune en carence de LS a payé de fortes amendes durant des années. La Préfecture est intervenue auprès du Maire du précédent mandat, l'obligeant à signer un contrat de mixité sociale engageant la commune à réaliser des LS et à respecter la loi.

- **La commune n'a plus aucun logement social (LS) en gestion propre.**
- **En 2023, la commune a vendu à un bailleur social 16 de ses LS dispersés (sauf Ferme du Laurençon) pour une gestion professionnelle et la rénovation des bâtiments et des logements.**
- Les locataires des LS de la Ferme du Laurençon qui sera démolie ont tous retrouvé un logement ailleurs.

- **Deux PC ont été accordés** à des bailleurs sociaux pour la réalisation de 43 logements (Orme Bossu en 2021 et site de « l'ancien café » maintenant dénommé « Le Hameau » en 2023). L'Orme Bossu a pris du retard mais **les deux chantiers ont débuté en 2024**.
- Ces logements et ceux prévus dans la future Ferme du Laurençon permettront à la commune de sortir de la carence et de combler son retard.
- La **gestion d'attribution** des LS est une gestion centralisée au niveau de Marne et Gondoire avec des critères spécifiques et équitables d'attribution imposés par la Préfecture. Ces critères ont été adaptés et validés par les communes de la CAMG qui sont aussi représentées dans les réunions d'attribution.

Il est nécessaire d'assurer le **renouvellement des générations** et une **mixité sociale** avec du logement locatif à loyers modérés au regard du coût élevé des pavillons dans la commune et des montants des loyers dans le privé. **En Ile de France plus de 70% des habitants (toutes classes d'âge) sont éligibles à du loyer social**. C'est important aussi pour le maintien de l'école qui a perdu en effectifs et subi plusieurs fermetures de classes.



## **Pôle Sportif**

La salle multisport de la Jonchère a été fermée pour anomalies structurelles et dangerosité. Elle sera démolie. L'étude de l'utilisation du **Tennis communal** situé sur la RD10 a montré qu'il n'était utilisé que par 2,9% de Conchois. Une enquête auprès des habitants a mis en évidence un souhait largement majoritaire d'avoir des propositions multisports accessibles à un plus grand nombre. S'appuyant sur ces résultats et parce qu'il est déraisonnable de multiplier les bâtiments publics dans une petite commune, la municipalité a pris la décision de transformer « Le Tennis » en Pôle Multisport pour répondre aux attentes de ses habitants. Cette mutation est d'autant plus nécessaire que les équipements du Tennis sont vétustes et dégradés ne répondant pas aux normes de sécurité et d'accessibilité. Le dôme nécessitait des travaux urgents.

- Réparations de la couverture et d'une partie de la charpente (dégâts des eaux).
- Retrait de la terre battue reposant directement sur du goudron encrassant la bâche et les équipements électriques. Problèmes sanitaires liés aux poussières inhalées et à l'humidité lors des arrosages. Remplacement des vieux éclairages par des lampes à LED.

### **Projet en cours de réalisation**

#### **Phase 1 : Dôme**

- Mise aux normes d'accessibilité (parking jusqu'aux entrées du dôme).
- Rénovation des évacuations périphériques des eaux de pluie.

- Mise aux normes et réglementation ERP (sorties de secours, incendie etc.)
- Désamiantage et démolition du préfabriqué « clubhouse » : passoire thermique, vétusté avancée et amiante.
- Installation de WC.
- L'ancien enrobé en partie déformé sera retiré et refait à neuf avec retrait des racines et barrières anti-racines. Il sera recouvert d'une résine avec des marquages et des supports adaptés seront installés pour l'utilisation de différents types de filet : tennis, badminton, pickleball ...
- Le sol permettra aussi des installations amovibles : buts pour les initiations des enfants à différents sports collectifs, tables de ping-pong...
- Pratique de tous types de gymnastique et pour des personnes de tous âges.

**Après la fin des travaux et le passage de la commission de sécurité, les activités sportives pourront reprendre, mais uniquement sur cette partie.**

### **Phase 2 : en attente**

Partie extérieure du site au sud du dôme. Rien n'est aux normes (accessibilité et courts de tennis déformés).

Projet à construire et usages à définir.



## **Écoles**

**Il y a deux écoles à Conches, l'école communale Gustave Ribaud (GR), et l'école intercommunale Conches-Guermantes dans le quartier du Val Guermantes** gérée par un SIVOM (syndicat intercommunal à vocation multiple). Tous les enfants Conchois sont scolarisés au Val guermantes pour la maternelle, et seuls ceux du quartier du Val Guermantes y sont scolarisés pour l'élémentaire. Tous les autres enfants vont à Gustave Ribaud pour l'élémentaire. La totalité des enfants domiciliés à Guermantes sont scolarisés dans l'école du Val Guermantes.

Ce double système est inégalitaire pour les Conchois, au regard de leurs impôts et des services offerts aux familles selon le lieu de résidence et de scolarisation. En effet, l'école du Val Guermantes est grandement financée par une taxe syndicale qui touche tous les habitants des communes, alors qu'à Conches seulement 199 foyers sur 710 ont leurs enfants dans cette école pour la totalité de leur scolarité et 511 foyers n'y ont accès que pour la maternelle. D'autre part, l'école du VG offre une prestation de Centre de Loisir en périscolaire alors qu'il s'agit d'une garderie à GR.

Deux écoles est aussi un coût déraisonnable pour une petite commune, d'autant plus que des **classes sont vides** et qu'une rénovation de l'école GR nécessiterait des travaux

démésurés (passoire thermique, désamiantage, démolition et reconstruction ; mise aux normes pour l'accessibilité du site etc.).

- **Baisse des effectifs dans les deux écoles avec un tiers des classes fermées** en 2024 (2 classes sur 4 à GR et 2 classes sur 9 au VG).
- Le site de l'école du Val Guermantes, spacieux et de plain-pied est adapté à des aménagements futurs et **des travaux de rénovation ont commencé en 2020.**

La commune de Conches a pris la décision de ne garder et de ne consacrer ses moyens que sur une seule école, celle du Val Guermantes. **L'école Gustave Ribaud fermera en juillet 2025 à la fin de l'année scolaire.**



En 2022-23 dans son optique de bonne gestion des deniers publics, la municipalité a examiné de plus près le fonctionnement et la gestion de l'école du VG gérée par le Sivom.

- Plusieurs anomalies ont été constatées, notamment
  - Sur le fonctionnement général du syndicat : manque de transparence ; pas de bureaux préparatoires avant les délibérations aux conseils syndicaux notamment pour le budget
  - Gestion solitaire et autocratique du syndicat par la Présidente actuelle.
  - Des contributions inéquitables et anormalement élevées pour la commune de Conches alors que ses effectifs sont inférieurs à ceux de Guermantes.
  - Une participation financière importante avec des surcotes discriminatoires pour la commune de Conches pour le centre de loisir (CDL) et un budget insincère pour l'espace jeune (EJ).
  - L'absence de bilans comptables (dépenses /recettes) pour les différentes compétences exercées par le SIVOM (syndicat, scolarité, accueil périscolaire, cantine , extrascolaire (petites et grandes vacances), espace jeune). Tout est mélangé, ce qui rend impossible un regard critique sur les organisations et certaines dépenses.
  - La construction artificielle du budget et du montant des contributions des communes, créant des excédents annuels de fonctionnement anormalement élevés et ne respectant pas la liberté communale de définir la part qu'elle souhaite faire financer par la taxe syndicale.
  - Statuts obsolètes datant des années 1970 (les compétences cantine, CDL, espace jeune n'ont jamais été validées...)

Après information auprès de la Sous-Préfecture, la commune a obtenu de faire cesser les « surcotes » non négligeables pour le CDL et le financement de l'Espace Jeune. Elle a aussi obtenu un budget plus équitable revu à la baisse en 2023. Un arbitrage sous préfectoral a ainsi débuté en février 2023 et il a été rendu en janvier 2024.

- **La commune de Guermantes n'a pas respecté les trois clauses de l'arbitrage** qui étaient :
  - report en 2025 par la commune de Conches du transfert des enfants de l'école GR au VG initialement prévu à la rentrée 2024 en raison des travaux de rénovation de 2024-2025 (fait).

- un mode de calcul des contributions des communes fixé par la sous-préfecture **pour le budget 2024 dans l'attente de l'adoption rapide des statuts du syndicat** dans lesquels les communes doivent définir les compétences du syndicat, les critères et la méthodologie pour le calcul des contributions communales.

- **Force est de constater que les statuts ne sont toujours pas adoptés alors que la commune de Conches a travaillé sur le sujet en 2023 et a fait une proposition à la sous-préfecture durant l'arbitrage.** Ce projet de statuts a été élaboré avec un service juridique spécialisé sans la participation de la commune de Guermantes, la Présidente du SIVOM ayant catégoriquement refusé de s'associer à la commune de Conches pour travailler conjointement avec un service juridique.

**La proposition de statut a fait partie des documents de rendu de l'arbitrage sous-préfectoral.** Elle ne nécessitait que des modifications mineures sur trois points, pour plus de clarté. Les statuts corrigés selon les demandes sous préfectorales ont été rejetés en bloc par la Présidente du Sivom et les discussions n'ont pu reprendre que tardivement à la fin de 2024, **sans aboutir.**

- **Le vote du budget 2025 a été très tardif** puisque des désaccords persistent sur les critères et leurs pondérations pour le calcul des contributions communales **en l'absence de statuts.** Et la commune de Conches n'a toujours pas obtenus d'informations comptables suffisantes.

Cette situation est dommageable. La gouvernance doit évoluer notamment sur les volets suivants **absents ou insuffisants :**

- Statuts.

- organisations internes au Sivom : transparence, gestion des ressources humaines, délégations aux élus du Sivom, préparation du budget et des autres sujets en bureaux collégiaux, outils informatiques et de gestion modernisés répondant aux besoins et fournissant les données statistiques et comptables nécessaires à une bonne connaissance pour la gestion financière et organisationnelle des différentes compétences du Sivom.

- Gestion des dépenses : révision des contrats et des prestations notamment pour la téléphonie et l'informatique. Ouverture de marchés publics, anticipation des travaux et projets à moyen et long terme, entretien de l'école et des espaces verts etc. Bilans comptables par compétences pour une meilleure visibilité des activités et fréquentations périscolaires et extrascolaires.

- Plan Vigipirate : sécurisation des équipements, des enfants et du personnel non pris en compte. Stationnement et accès à l'école à revoir.

- Achats et stockages / Archives.

- Informations des Mairies notamment pour la commune de Conches qui a l'école sur son territoire. La commune est décisionnaire des dérogations et est responsable de la sécurité sur son sol (listes exhaustives des tous les enfants et coordonnées des parents tenus à jour par exemple...).

- Informations et communication destinées aux parents d'élèves.



## École de demain : quelques pistes

- **Un projet de Sport à l'École en extérieur et en intérieur** pour la santé et la prévention des maladies de la sédentarité (obésité, cardiovasculaires, diabète et mentales) avec des locaux adaptés.
- **Désimperméabilisation et renaturation des cours de l'école avec des aménagements de type « Ecole Oasis »** avec des espaces verts pour le sport, des projets pédagogiques de plein air et la création d'îlots de fraîcheur. **Aménagement d'espaces de détente, de jeux et de sport inclusifs.** Création d'espaces partagés école/ville ouverts à certaines périodes et après la fin de l'année scolaire.
- **Plan Vigipirate :**
  - Le périmètre du SIVOM doit être clôturé pour la sécurité des enfants et des personnels en respectant les recommandations (grillages et portails anti-grimpe, anti-intrusion, hauteurs, ouvrants etc...).
  - Le stationnement doit être étudié avec l'expertise de services et d'AMO compétents sur ces **sujets spécifiques de voirie et de stationnement en périphérie des écoles**, en n'oubliant pas que les places de stationnement et le grand parking de la rue Charles Péguy du côté de Guermites, ont été récupérés par la commune de Guermites pendant le mandat de 2014-2020. Ces stationnements appartenaient au SIVOM et devront être réintégrés dans cette réflexion afin de les réglementer pour un usage uniquement dédié aux parents d'élèves aux heures d'entrée et sortie des enfants et au personnel de l'école.

**La commune organise une première réunion d'expertise sur ce sujet en juin 2025.**
- **Rénovation énergétique** du bâtiment scolaire et mise aux **normes d'accessibilité**.
- **Réflexion pour une nouvelle cantine** plus centrale couplée à un espace multimodal (CDL, sport, spectacles). Le bâtiment actuel est très ancien, excentré et en bord de route (bilan amiante DTA manquant, niveaux sonores élevés, vétusté, dimensions, sécurité etc.).